

### ORGANISATION – DEVELOPPEMENT - TRANSMISSION

#### EDITO



Excellence Patrimoine est une société de conseil en organisation patrimoniale.

Notre mission principale est de vous conseiller en toute objectivité afin d'optimiser l'organisation, le développement et la transmission de vos actifs professionnels et privés.

Nous nous engageons à être présents à vos côtés dans toutes vos étapes patrimoniales.

Ce qui fait notre différence, c'est notre double expertise, tant sur le patrimoine professionnel que sur le patrimoine privé.

C'est cette double compétence que nous souhaitons mettre tous les jours au service de votre patrimoine.

#### EXCELLENCE PATRIMOINE

27 Avenue de l'Opéra  
75 001 PARIS

Tél : 01 70 38 54 30  
Fax : 01 70 38 51 51

[www.excellencepatrimoine.fr](http://www.excellencepatrimoine.fr)

#### Fiscalité des particuliers : ce qui change en 2013



La fiscalité des particuliers est un sujet qui a fait la une de l'actualité des derniers mois. Après 3 lois de finances successives votées en 2012, il importe de faire le point sur ce qui va changer concrètement pour chacun d'entre nous en termes de fiscalité des revenus et du patrimoine.

#### Le nouveau contexte fiscal pour les revenus du travail



- Création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu à 45% à partir de 150 000 € de revenus nets imposables par part de quotient familial.
- Maintien de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (3% et 4%) à partir de 250 000 € pour une personne seule et 500 000 € pour un couple.
- Baisse de 14 157 € à 12 000 € du plafond de l'abattement de 10% pour frais professionnels sur les salaires.
- Baisse de 2 336 € à 2 000 € du plafond de l'avantage procuré par le quotient familial.
- Baisse du plafond global des niches fiscales : le plafond est ramené à 10 000 € de réductions et crédits d'impôts par an et par foyer fiscal (*frais de garde d'enfant et employés à domicile compris*).
- Assujettissement aux cotisations sociales des distributions de dividendes supérieures à 10% des capitaux propres des gérants majoritaires de SARL

#### Le nouveau contexte fiscal pour les revenus du patrimoine



- Hausse des prélèvements sociaux à 15,50%
- Baisse de la quote-part de la CSG déductible du revenu global à 5,10% (*contre 5,80% en 2012*)
- Suppression des taux du prélèvement forfaitaire libératoire sur les intérêts, les coupons d'obligation et les dividendes. Ces revenus sont désormais imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

### NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

#### EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; [contact@excellencepatrimoine.fr](mailto:contact@excellencepatrimoine.fr) [www.excellencepatrimoine.fr](http://www.excellencepatrimoine.fr) SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR7849333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ;

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB



- Maintien de l'abattement de 40% sur les dividendes. En revanche, l'abattement fixe de 1 525 € (*pour une personne seule*) ou 3 050 € (*pour un couple*) est supprimé.
- Intégration des plus values de cessions de valeurs mobilières au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le taux d'imposition de 19% est supprimé mais un abattement pour une durée de détention est mis en place : 20% entre 2 et 4 ans de détention, 30% entre 4 et 6 ans de détention et 40% au-delà de 6 années de détention.

Compte tenu de tous les aménagements, les taux d'imposition globale de chaque catégorie de revenus du patrimoine s'étalent :

- ⇒ Pour les intérêts des livrets et les coupons d'obligation : de 15,50% à 62,20%
- ⇒ Pour les dividendes : de 15,50% à 44,20%
- ⇒ Pour les revenus fonciers : de 15,50% à 62,20%

### Le nouveau contexte de l'ISF

Le barème de l'ISF a été réformé. Le seuil de déclenchement reste fixé à 1 300 000 € de patrimoine total. En cas de franchissement de ce seuil, l'imposition est effective dès 800 000 € de patrimoine.

Patrimoine net taxable	Taux
Entre 800 000 € et 1 300 000 €	0,50%
Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	0,70%
Entre 2 570 000 € et 5 000 000 €	1%
Entre 5 000 000 € et 10 000 000 €	1,25%
Supérieur à 10 000 000 €	1,50%



Une règle de plafonnement a été instaurée : les impôts payés par le contribuable (*impôt sur le revenu, ISF, prélèvements sociaux, contribution sur les hauts revenus*) ne peuvent pas dépasser 75% des revenus perçus. Les revenus issus de la capitalisation sont exclus de ce plafonnement.



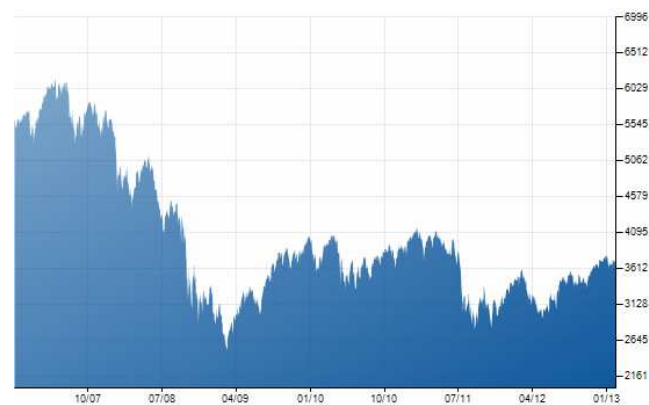
**Face à une fiscalité fluctuante, les préoccupations des investisseurs restent les mêmes : valoriser un patrimoine en équilibrant le rendement et la fiscalité, alléger la charge de l'impôt, disposer d'un patrimoine et de revenus suffisants pour la retraite, dans un cadre fiscal avantageux.**

**EXCELLENCE PATRIMOINE vous propose donc des solutions patrimoniales adaptées à votre situation personnelle et vous permettant d'atteindre vos objectifs**

## LE BAROMETRE DES MARCHES

INDICES	VALEUR au 05/03/2013	% depuis le 01/01/2013
<b>CAC 40</b>	3 788	+4,01%
<b>DOW JONES</b>	14 288	+8,77%
<b>NIKKEI</b>	11 932	+14,79%
<b>EURO/ DOLLAR</b>	1,30	-1,13%
<b>OAT 10 Ans</b>	2,07%	-
<b>Once d'Or</b>	1 582	-5,86%
<b>Pétrole (Brent)</b>	110 \$	+0,03%

## Evolution du CAC 40 depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2007



## NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE